

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2024, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT 1008-00-44

*« Règlement modifiant le Règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé, concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »*

- Avis de motion : 13 août 2024
- Dépôt du projet de règlement : 13 août 2024
- Adoption du règlement : 10 septembre 2024

*Cette modification ajoute la définition de « débarcadère ».*

*Elle vise également l'implantation d'une signalisation d'interdiction de stationnement en tout temps sur la rue d'Auteuil du côté est (impair) sur une distance de 20 mètres, entre l'entrée charretière du 85 rue d'Auteuil et l'entrée charretière du 5205 boulevard Marie-Victorin (située sur la rue d'Auteuil) et l'implantation d'une signalisation de débarcadère sur une distance de 15 mètres dans la zone des boîtes postales de la rue du Portage côté nord, adjacent à l'espace vert du Portage.*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 17 septembre 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière